

## Séance ordinaire du 12 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 12 mars 2024, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Denis Chagnon, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

### Assemblée de consultation publique règlement n° 92-2005-81

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique concernant le règlement intitulé « règlement n° 92-2005-81 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409 ».

Le maire suppléant, M. Denis Chagnon souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du 13 février dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce premier projet de règlement a été affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville, le 14 février dernier.

M. Chagnon cède la parole à M. Jonathan Massicotte, directeur du service de l'Urbanisme qui poursuit en exposant que ce règlement a pour objet de modifier les usages dans la zone n° 409.

Cette assemblée de consultation publique sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption d'un second projet de règlement et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

### Résolution 2024-03-063

#### Procès-verbal du 13 février 2024 / Adoption

---

Une copie du procès-verbal de la séance du 13 février 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## Séance ordinaire du 12 mars 2024

### Résolution 2024-03-064

#### Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par **Jacques Bienvenue**

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 61709 à 61738 S11724 à S11751	1 055 537,61 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 61739 à 61757 S11752 à S11836	200 869,69 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n <sup>os</sup> 4FD000004 à 4FD000016	19 978,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Première période de questions

### Résolution 2024-03-065

#### Dépôt

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E2.2), la vacance au poste de maire est constatée par le dépôt de la lettre de démission de M. Guy Benjamin.

### Résolution 2024-03-066

#### Dépôt de documents

En vertu du règlement n<sup>o</sup> 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé la (les) proposition(s) suivante(s) :

- Mandat de services professionnels pour la révision du plan directeur du parc du Complexe sportif à Conception paysage inc. de Chambly, pour le prix de 6 900 \$ plus les taxes, tel qu'il appert à l'offre datée du 6 février 2024.

### Résolution 2024-03-067

#### Dépôt d'une pétition

Une pétition a été déposée le 6 mars 2024 auprès de la direction générale de la Ville par M<sup>me</sup> Nathalie Jean, pétition comportant 324 signatures adressée à tous les membres du Conseil municipal et à la direction générale de la Ville et intitulée « Demande d'une séance d'information publique sur les dépenses majeures de la Ville de Saint-Césaire pour les prochaines années ».

### Résolution 2024-03-068

#### Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par **Michel Deschamps**

## Séance ordinaire du 12 mars 2024

**Et résolu** que Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 13 mars au 14 mai 2024 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu** que Denis Chagnon, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

*Le conseiller Michel Deschamps, formule la demande d'accompagner le maire suppléant aux réunions de travail de la MRC de Rouville au titre d'observateur.*

### Résolution 2024-03-069

#### Poste de secrétaire-réceptionniste - Permanence

**Considérant** que M<sup>me</sup> Mélanie Viens a été embauchée et est entrée en fonction le 19 septembre 2023 au poste de secrétaire-réceptionniste et que sa période de probation est maintenant terminée;

**Considérant** que la direction générale est satisfaite du travail accompli et recommande sa permanence;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'accorder la permanence à M<sup>me</sup> Mélanie Viens, au poste de secrétaire-réceptionniste, avec tous les avantages rattachés à ce poste temps plein, col blanc, à compter du 19 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-070

#### Poste de préposée à l'immatriculation SAAQ / Permanence

**Considérant** que M<sup>me</sup> Diane Beauregard a été embauchée et est entrée en fonction le 26 septembre 2023 au poste de préposée à l'immatriculation au bureau de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) et que sa période de probation est maintenant terminée;

**Considérant** que la direction générale est satisfaite du travail accompli et recommande sa permanence;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'accorder la permanence à M<sup>me</sup> Diane Beauregard, au poste de préposée à l'immatriculation du bureau de la SAAQ, avec tous les avantages rattachés à ce poste temps plein, col blanc, à compter du 26 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 mars 2024

#### Résolution 2024-03-071

##### Liste 2024 d'immeubles susceptibles de vente pour non-paiement des taxes / Abrogation de la résolution n° 2024-02-035

---

Il est proposé par **Joanie Généreux**

**Et résolu** d'abroger la résolution n° 2024-02-035 concernant la liste 2024 d'immeubles susceptibles de vente pour non-paiement des taxes, à toute fin que de droit et pour que celle-ci n'ait aucun effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-03-072

##### Politique de confidentialité de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

---

**Considérant** certaines dispositions de la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur public ;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (RLRQ c. A-2.1) et qu'elle doit se doter d'une politique de confidentialité si elle collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

**Considérant** que telle politique s'applique de manière complémentaire à une politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le Conseil municipal adopte la Politique de confidentialité de la Ville de Saint-Césaire telle que rédigée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-03-073

##### Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels / Adoption

---

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a adopté une Politique de confidentialité et que pour s'acquitter des obligations y prévues, la Ville doit instituer une politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels ;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** que le Conseil municipal adopte la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Saint-Césaire telle que rédigée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 mars 2024

#### Résolution 2024-03-074

##### **Politique administrative de procédure de gestion des incidents de confidentialité / Dépôt**

---

M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale, greffière et responsable de la protection des renseignements personnels, dépose la Politique administrative de procédure de gestion des incidents de confidentialité de la Ville de Saint-Césaire rédigée en conformité des articles 63.8 à 63.11 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1).

#### Résolution 2024-03-075

##### **Tableaux d'affichage électronique / Libération de la retenue contractuelle**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** de libérer la retenue contractuelle de 5% d'une somme de 3 606,25 \$ plus les taxes au projet terminé : Tableaux d'affichage électronique et d'en autoriser le paiement à Enseignes Perfection inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu tel qu'il appert aux documents contractuels du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-03-076

##### **Élection partielle 2024 – Soutien technologique / Octroi d'un mandat**

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'octroyer un mandat de soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et du matériel requis aux fins du processus électoral dans le cadre de l'élection partielle 2024, à la firme Innovision+ inc. de Québec, d'une enveloppe budgétaire estimée à 5 851,65 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services de mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-03-077

##### **Rémunération municipale 2024 / Indexation du tarif des rémunérations payables lors d'élections municipales 2024/ Approbation**

---

**Considérant** que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet à une municipalité d'établir par résolution un tarif de rémunération pour le personnel électoral autre que celui déjà établi par le ministre;

**Considérant** que le tarif présentement en vigueur, l'est depuis 2021 et qu'il y aurait lieu de l'indexer;

Séance ordinaire du 12 mars 2024

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'approuver les tarifs de rémunération payables lors d'une élection en 2024 tel qu'il appert dans la grille datée du mois de mars 2024.

**Il est de plus résolu** que la présente résolution annule et remplace la résolution n° 2021-08-299 du 10 août 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-03-078

**47<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ Richelieu-Yamaska / Octroi d'une commandite**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder une commandite pour l'année 2024 dans le cadre de la 47<sup>e</sup> édition des Jeux de la FADOQ Région Richelieu-Yamaska d'une somme de 150 \$, le tout en référence à leur demande datée du 8 mars 2024 et concernant plus particulièrement l'activité du 25 avril prochain au Club de la Fadoq de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-03-079

**Réseau des lesbiennes du Québec – Proclamer le 26 avril Journée de visibilité lesbienne / Appui**

---

**Considérant** que le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle, c'est-à-dire des femmes et des personnes non-binaires qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide,
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

## Séance ordinaire du 12 mars 2024

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame « Journée de visibilité lesbienne » le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la Ville un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-080

#### Ville de Farnham – Programme d'aide financière Circonflexe / Appui

**Considérant** le projet *Prêt de petites embarcations nautiques et de jeux ludiques* de la Ville de Farnham qu'elle dépose, pour une aide financière, auprès de Loisir et Sport Montérégie dans le cadre du programme *Circonflexe - Prêt-pour-bouger* et financé par le Gouvernement du Québec, programme qui vise à mettre place un réseau provincial d'accès gratuit aux équipements sportifs, récréatifs et adaptés afin de favoriser et d'augmenter de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives, et récréatives;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire appuie la Ville de Farnham dans sa demande d'aide financière pour son projet *Prêt de petites embarcations nautiques et de jeux ludiques* et encourage Loisir et Sport Montérégie dans le cadre du programme *Circonflexe - Prêt-pour-bouger*, à l'accueillir favorablement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-081

#### Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Révision 1 du budget 2024 / Approbation

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'approuver la révision budgétaire n° 1 du budget 2024 de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, en référence au document daté du 5 mars 2024, le tout comme suit :

Révision n°	Date	Budget approuvé précédent	Budget approuvé cumulatif
1	2024-03-05	10 699 \$	17 563 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-082

#### Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – États financiers 2021 / Approbation

**Considérant** la lettre et le rapport d'approbation datés des 6 et 7 mars 2024 par la Société d'habitation du Québec (SHQ) relativement à leur vérification finale des états financiers 2021 de l'Office d'habitation Yamaska-Rouville (OHHYR);

Séance ordinaire du 12 mars 2024

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'approuver les états financiers 2021 de l'OHHYR et de payer la somme de 70 \$ pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, tel qu'il appert aux documents datés des 6 et 7 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-03-083

##### Postes de pompiers à temps partiel / Promotion

**Considérant** la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil pour les pompiers recrutés à temps partiel qui ont rejoint le service le 14 février 2023 suivants, lesquels ont terminé leur période de probation:

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** de confirmer la promotion des personnes suivantes et de les désigner au titre de pompier à temps partiel permanent pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, avec ajustement du salaire au taux en vigueur pour le poste de pompier à temps partiel permanent niveau 1 à compter de ce 12 mars 2024:

- M. Thomas Desroches;
- M. Félix-Antoine Couture;
- M. Olivier Bissonnette;
- M. Éric Robert;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-03-084

##### Poste de pompier à temps partiel recruté / Embauche

**Considérant** la recommandation du directeur du service de Protection et de Secours civil suite à l'appel de candidatures et aux entrevues avec les postulants sélectionnés pour le poste de pompier à temps partiel recruté;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'embaucher à compter du 12 mars 2024, au poste de pompier à temps partiel recruté pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire et aux conditions déterminées, entre autres, au règlement municipal n° 225 et amendements, la personne suivante, selon la grille salariale en vigueur pour le poste de pompier à temps partiel recruté, le tout soumis à une période de probation de 12 mois débutant ce 12 mars 2024:

- M. Samuel Bédard

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



Séance ordinaire du 12 mars 2024

**Résolution 2024-03-085**

**Poste de brigadière scolaire à temps partiel (remplacement sur appel) /  
Entérinement de l'embauche**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'entériner l'embauche du 26 janvier 2024 de M<sup>me</sup> Lucie Larose, au poste de brigadière scolaire à temps partiel sur appel, pour la saison scolaire 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-03-086**

**Programme d'aide par la Fédération québécoise des municipalités /  
Autorisation**

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser l'adhésion au Programme d'aide aux membres et à leur famille (PAMF) offert par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) par l'entremise de FQM Assurances aux employés du service de Protection et de Secours civil et aux élus(es), au coût de 2,61 \$ par mois, taxes incluses, par participant, le tout tel qu'il appert à la documentation datée d'octobre 2023;

**Et résolu de plus** que la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents afférents d'adhésion au PAMF de la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-03-087**

**Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de  
Rougemont-Saint-Césaire / Quote-part 2024**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser le paiement de la quote-part annuelle 2024 à la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont-Saint-Césaire, d'une somme de 468 799 \$ (de cette somme, 324 827 \$ est pour la Ville de Saint-Césaire et 143 972 \$ est pour l'entreprise Nortera) en 12 versements mensuels comme suit : 11 versements de 39 066,58 \$ et 1 versement de 39 066,62 \$, le tout correspondant à la facture n° 91 datée du 20 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-03-088**

**Traitement eau potable – Colorimètre / Acquisition**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

## Séance ordinaire du 12 mars 2024

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un colorimètre pour l'usine de traitement de l'eau potable auprès de Veolia Water Technologie Canada inc. de Saint-Laurent pour le prix de 3 040,29 \$ plus les frais de transport et les taxes, tel qu'il appert à la soumission n° 24000981 SQ 05000 datée du 5 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-089

**Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Avenant de modification de services professionnels en structure et civil**

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser l'avenant de modification de service professionnels en structure et civil d'une somme de 31 600 \$ plus les taxes de St-Georges structures et civil au projet des Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, tel qu'il appert à l'avenant n° AC-22070-01 daté du 14 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-090

**Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Avenants de modification n°s 2, 3 et 4**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'autoriser les avenants de modification n°s 2, 3 et 4 datés des 1<sup>er</sup>, 22 et 27 février 2024 au contrat de l'adjudicataire Arri Construction n° AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, lesquels avenants totalisent la somme de 20 547,31 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-091

**Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Certificat de paiement n° 2**

---

**Considérant** la recommandation datée du 28 février 2024 de la firme Denommée Architectes, concernant le certificat de paiement n° 2 au contrat n° AO / GAR202308.12 Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du certificat de paiement n° 2 au contrat n° AO / GAR202308.12 Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, d'une somme de 226 751,60 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Arri Construction, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

## Séance ordinaire du 12 mars 2024

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

**Et résolu également** d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-092

#### **Piste cyclable - Porte-bannière pour oriflammes / Acquisition**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition de porte-bannières auprès de Guillevin de Granby, lesquels seront installés avec les oriflammes, par le service des Travaux publics, sur les luminaires de la portion de la piste cyclable entre la rue Notre-Dame et le chemin Saint-François, le tout pour une enveloppe budgétaire d'une somme estimée à 8 260 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° JD231010R1-03B datée du 5 mars 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le point 29 de l'ordre du jour de la présente séance est reporté à une séance ultérieure.

### Résolution 2024-03-093

#### **Second projet de règlement n° 92-2005-81 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements modifiant les usages en zone n° 409 / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du second projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-81 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409 » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**Considérant** l'assemblée de consultation publique tenue ce 12 mars 2024 lors de la présente séance ordinaire;

**Considérant** que ce projet de règlement contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet de modifier les usages dans la zone n° 409;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-81 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409 »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 mars 2024

#### Résolution 2024-03-094

##### **Avis de motion pour règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n°s 214 et 408**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le règlement intitulé «règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n°s 214 et 408 » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**En conséquence, avis de motion** est donné par **Jacques Bienvenue, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n°s 214 et 408 ».

#### Résolution 2024-03-095

##### **Premier projet de règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n°s 214 et 408 / Adoption**

**Considérant** qu'une copie du premier projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n°s 214 et 408 » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**Considérant** que ce projet de règlement contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet de modifier les grilles des usages principaux et des normes ainsi que le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire municipal;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'adopter le premier projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n°s 214 et 408 »;

Que l'assemblée de consultation publique sur ce projet de règlement soit fixée au 9 avril 2024 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-03-096

##### **PIIA-02-2024 par M. Mickael Monette, mandataire pour la propriétaire : Hélio Électrique inc. – 1756, avenue du Frère-André - Lot n° 6 437 258, zone n° 115 / Autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements pour l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée, demande soumise par le mandataire, M. Michael Monette, pour la propriétaire, Hélio Électrique inc., sur le lot n° 6 437 258 du cadastre du Québec, situé au 1756, avenue du Frère-André, en zone n° 115;

## Séance ordinaire du 12 mars 2024

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-02-2024 présenté lors de leur réunion tenue le 29 février 2024, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-02-2024 concernant l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée projetée sur le lot n° 6 437 258 du cadastre du Québec, situé au 1756, avenue du Frère-André, en zone n° 115.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-097

**PIIA-03-2024 par M. Mackens Brejnev Placide, mandataire pour la propriétaire : 8779433 Canada inc. – 2076-2074, route 112 - Lot n° 6 338 106, zone n° 203 / Autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements pour l'installation de nouvelles enseignes commerciales projetées à l'immeuble situé au 2076-2074, route 112, demande soumise par le mandataire, M. Mackens Brejnev Placide, pour la propriétaire, 8779433 Canada inc., sur le lot n° 6 338 106 du cadastre du Québec, en zone n° 203;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-03-2024 présenté lors de leur réunion tenue le 29 février 2024, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-03-2024 concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales intégrées, apposées en façade à l'immeuble situé au 2076-2074, route 112, sur le lot n° 6 338 106 du cadastre du Québec, en zone n° 203.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-098

**PIIA-04-2024 par M. Éric Fortin, propriétaire au 792-794, route 112 - Lot n° 5 833 643, zone n° 206 / Autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements visant à modifier les matériaux de revêtement extérieur projetés en façade principale de l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 792-794, route 112, demande soumise par M. Éric Fortin, le propriétaire du lot n° 5 833 643 du cadastre du Québec, en zone n° 206;

## Séance ordinaire du 12 mars 2024

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-43-2024 présenté lors de leur réunion tenue le 29 février 2024, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-04-2024 visant à modifier les matériaux de revêtement extérieur projetés en façade principale de l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 792-794, route 112, sur le lot n° 5 833 643 du cadastre du Québec, en zone n°206.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-099

#### Camp de jour 2024 - Postes de coordonnatrice et coordonnatrice adjointe / Embauche

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** de procéder à l'embauche des personnes suivantes pour les postes saisonniers du Camp de jour 2024 et dont la rémunération est établie selon la grille en vigueur pour le Camp de jour 2024 :

- M<sup>me</sup> Mérédith Déragon au poste de coordonnatrice;
- M<sup>me</sup> Léa Gauthier au poste de coordonnatrice adjointe.

• Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-100

#### Camp de jour 2024 – Grille salariale / Approbation

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'approuver la grille salariale pour le Camp de jour 2024, tel qu'il appert au document daté du 6 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-101

#### Camp de jour 2024 – Tarification d'inscription / Approbation

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'approuver la tarification pour les inscriptions au Camp de jour 2024, tel qu'il appert au document daté du 4 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-102

#### Complexe sportif - Réparation piscine / Remplacement coax réfrigérant

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

## Séance ordinaire du 12 mars 2024

**Et résolu** d'autoriser les travaux de réparation de la piscine du Complexe sportif, soit le remplacement du coax réfrigérant à effectuer par Servisys de Bromont, pour une enveloppe budgétaire estimée à une somme de 8 698,65 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n°2984 datée du 5 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-03-103

#### **Complexe sportif – Portable pour superviseure aquatique / Remplacement**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** de procéder au remplacement du portable dédié à la superviseure aquatique du Complexe sportif, auprès de Logimax Service informatique de Saint-Césaire, pour le prix de 1 270,40 \$ plus les taxes, tel qu'il appert à la proposition datée du 3 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **Affaires nouvelles**

#### **Correspondances**

#### **Deuxième période de questions**

### Résolution 2024-03-104

#### **Dépôt d'une pétition**

---

M<sup>mes</sup> Pauline Cloutier et Andréanne Morneau dépose ce 12 mars 2024, lors du présent point à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire, une pétition indiquant 1 379 signatures, laquelle est adressée au maire et dont l'objet est : « Requête concernant le trajet de contournement de la Route des champs / Réparation ou remplacement de la passerelle enjambant la rivière Yamaska à Saint-Césaire ».

#### **Fin de la séance.**

---

Denis Chagnon  
Maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

#### **Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2024-03-064, 2024-03-066, 2024-03-075, 2024-03-076, 2024-03-077,  
2024-03-078, 2024-03-081, 2024-03-082, 2024-03-084, 2024-03-085,  
2024-03-086, 2024-03-087, 2024-03-088, 2024-03-089, 2024-03-090,  
2024-03-091, 2024-03-092, 2024-03-099, 2024-03-102, 2024-03-103.

---

Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe